

Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs

**La Collégiale des Professeurs des Universités
Praticiens Hospitaliers**



Grille de labellisation d'un stage de Réanimation

Grille de labellisation d'un stage de Réanimation

Pour être validant, un service de réanimation chirurgicale ou médico-chirurgicale doit répondre aux normes techniques de la circulaire DGS-DH n° 280 du 7/02/89 (locaux, matériel, plateau technique, permanence médicale, personnel spécifique) et aux normes du décret sur les réanimations (sortie prévue fin décembre 1999).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour tout service validant :

- Nombre de lits : „ 8
- Indicateurs d'activité en vigueur tel que déterminés par le circulaire accompagnant le décret sur les réanimations
- Taux d'occupation > 70 %
- Plus de 20 % de malades ventilés plus de 48 heures
- Encadrement permanent par une équipe médicale comprenant au moins un médecin qualifié en anesthésie-réanimation ou en réanimation ; existence d'une garde spécifique pour la réanimation
- Existence d'un dossier de réanimation avec des protocoles
- Existence d'une revue journalière des dossiers des patients ou d'une visite journalière de synthèse
- Existence d'une réunion programmée sur des dossiers avec mise à jour des connaissances pluridisciplinaires, analyse d'articles (minimum 3 à 4/ semestre)
- Existence d'une bibliothèque d'établissement avec accès aux revues de la discipline (connexion à une base de données)
- L'organisation du service et la localisation géographique par rapport au CHU doivent permettre la présence de l'interne aux enseignements organisés par le CHU
- Le responsable de la réanimation s'engage à faire utiliser le carnet de stage par l'interne
- Le responsable de la réanimation accepte les visites d'évaluation par le coordonnateur du DES d'anesthésie-réanimation ou son représentant
- Cinq dernières publications du service
- Nombre de médecins inscrits à la SFAR et au CFAR